

## Article 8 de l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux grandeurs physiques que représentent les valeurs limites d'exposition professionnelle et les valeurs déclenchant l'action décrivant l'exposition à des champs électromagnétiques en milieu de travail

Date de mise à jour : 7 Mars 2025

### Notre analyse

L'arrêté du 5 décembre 2016 précise les grandeurs physiques que représentent les valeurs limites d'exposition, les valeurs déclenchant l'action, ainsi que les méthodes d'évaluation de l'exposition des travailleurs aux champs électromagnétiques.

Cet article définit les grandeurs physiques représentant les valeurs déclenchant l'action.

## Article 8 de l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux grandeurs physiques que représentent les valeurs limites d'exposition professionnelle et les valeurs déclenchant l'action décrivant l'exposition à des champs électromagnétiques en milieu de travail

Pour les effets indirects sur la gamme de fréquences comprises entre 0 hertz et 110 mégahertz.

I. - L'intensité de champ électrique externe et le courant de contact mentionnés au 2° de l'article R. 4453-4, définis comme valeurs déclenchant l'action liées à certains effets indirects, sont des valeurs efficaces.

II. - Dans le cas de champs sinusoïdaux, ces valeurs sont égales aux valeurs de crête divisées par racine de 2.

Dans le cas de champs non sinusoïdaux, la détermination de l'exposition effectuée selon la technique de crête pondérée dans le domaine temporel est réputée satisfaire aux exigences de l'article R. 4453-7.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Dossier – champs  
électromagnétiques –  
réglementation

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Dossier INERIS – Qu'est-ce  
qu'un champ  
électromagnétique ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Fiche RTE - Qu'est-ce  
qu'un champ  
électromagnétique ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil